



PREFET DE TARN-ET-GARONNE

AVIS AU PUBLIC

ENQUETE PUBLIQUE
préalable à la déclaration d'utilité publique

Demande d'autorisation de construire et d'exploiter une canalisation de transport de gaz naturel
Projet Albias - Caussade
Canalisations DN 150 et DN 200 sur les communes d'Albias et Cayrac

En application de l'arrêté préfectoral en date du 9 septembre 2019, il sera procédé à une **enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique** dans le cadre de la demande d'autorisation de construire et d'exploiter une canalisation de gaz naturel DN 150 et 200 - projet Albias-Caussade sur les communes d'Albias et Cayrac, présentée par la **société TEREGA** dont le siège social se situe 40 avenue de l'Europe CS 20522 64010 PAU CEDEX.

Elle aura lieu du **mardi 24 septembre 2019 à 9 h au mercredi 9 octobre 2019 à 17 h**.

Le dossier de demande de déclaration d'utilité publique et les registres d'enquête seront déposés dans les mairies d'ALBIAS et de CAYRAC où le public pourra en prendre connaissance et consigner ses observations aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ou bien les adresser, par écrit, au commissaire enquêteur, à l'adresse de la mairie d'Albias - Place de l'hôtel de ville 82350 ALBIAS.

Un exemplaire du dossier de demande de déclaration d'utilité publique sera mis en ligne sur le site de la préfecture de Tarn-et-Garonne à l'adresse suivante :

www.tarn-et-garonne.gouv.fr/Environnement/Politiques-publiques/Enquetes-publiques-avis-de-l-autorite-environnementale-hors-ICPE. Le public pourra également y consigner ses observations à l'aide de l'onglet "Réagir à cet article".

M. Séverin BRAVO, architecte DLPG retraité, a été désigné par décision du tribunal administratif de Toulouse en qualité de commissaire enquêteur.

Il assurera les permanences pour recevoir les observations du public à la mairie de :

ALBIAS : le mardi 24 septembre de 9 h à 12 h et le mercredi 9 octobre 2019 de 14 h à 17 h

CAYRAC : le vendredi 4 octobre 2019 de 9 H à 12 H.

Dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmet au préfet son rapport et ses conclusions motivées.

Toute personne intéressée peut demander communication des conclusions du commissaire enquêteur auprès du préfet de Tarn et Garonne – direction des ressources et des politiques publiques - pôle d'animation interministérielle - mission environnement – 2 allée de l'Empereur – 82013 MONTAUBAN.